

La carrière

« Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés... »

(Air connu)

Patrick FALCONNIER



En ayant réussi le concours de personnel de direction, vous entrez dans un nouveau corps, vous débutez à proprement parler une nouvelle carrière. En rejoignant le SNPDEN, vous faites le choix raisonné d'un syndicat qui porte une vision collective de la carrière tout en aidant au quotidien chaque syndiqué. Cette double volonté, que partage l'ensemble du SNPDEN, est mise en œuvre en particulier par la commission carrière.

La commission carrière fut longtemps appelée « la corpo » et cette appellation lui est encore parfois donnée. Si aujourd'hui l'expression « commission carrière » lui est préférée, c'est qu'elle est plus large, recouvrant bien sûr des aspects purement corporatifs, mais développant également une vision globale du déroulement d'une carrière jusqu'à la retraite (les retraités du SNPDEN animent la sous-commission « fin de carrière » et seront à même de vous aider quand vous approcherez de la fin de votre carrière...).

La commission carrière porte une philosophie d'ensemble, celle de tout le SNPDEN

Les revendications défendues par la commission carrière s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble dont a porté témoignage récemment notre plate-forme, « Le statut de l'an 2000 » : affirmation claire de notre volonté de diriger, donc de notre stature, qui s'est traduite par une

amélioration financière. Cependant, de même que le SNPDEN est davantage que la somme de ses syndiqués, grâce aux valeurs qu'il véhicule, la commission carrière est davantage que la somme de ses revendications corporatives. Ainsi elle privilégie en permanence les axes suivants (qui se traduisent par des mandats):

- construire un corps unique de personnels de direction, garantissant une égale dignité entre le chef et l'adjoint
- privilégier les *avancées de carrière*, c'est-à-dire les promotions utiles, à de simples augmentations salariales
- donner la *priorité à l'indiciaire* sur l'indemnitaire
- rechercher un *effet retraite*
- en termes *tactiques*, utiliser l'existant pour s'appuyer dessus et obtenir des améliorations permanentes

La commission carrière vous aide au quotidien

Le SNPDEN traite de nombreuses lettres concernant les carrières, depuis le reclassement à l'entrée dans le corps ou au moment d'un changement de classe, jusqu'au classement des établissements (très nombreux courriers !), ou encore le calcul des droits à pension, le bénéfice du CFA (congé de fin d'activité) etc. Comment faire concrètement quand vous avez besoin d'une aide ou d'un conseil ?

- d'abord adressez-vous au secrétaire départemental ou au secrétaire académique : nos cadres syndicaux possèdent le plus souvent la réponse (listes dans ce numéro) et dans toutes les académies existe également un « expert carrière » (à demander au secrétaire académique) qui possède de nombreuses informations
- si la question est plus technique, complexe, les cadres la relayeront au siège, auquel vous pouvez vous adresser directement. Nos deux permanents, aidés par le Secrétariat administratif, en traitent beaucoup et ont une sacrée expérience !
- les permanents, en tant que de besoin, pourront s'adresser à un membre de la commission carrière. Bien entendu vous pouvez également écrire directement au secrétaire national de la commission carrière.

N'hésitez surtout pas à nous solliciter, d'abord parce que nous sommes là pour vous, mais aussi parce que vos problèmes, vos questions, enrichissent notre réflexion et même nous aident dans les négociations ou discussions avec le ministère en nous fournissant des arguments. Alors certes le SNPDEN n'a pas réponse à toutes les questions : cependant si vous nous écrivez, ayez la certitude qu'à défaut d'avoir une réponse à votre question, vous aurez une réponse à votre courrier.

L a commission carrière anticipe l'avenir

Le SNPDEN est en permanence mandaté pour que la carrière de personnel de direction soit attractive à l'entrée, qu'elle ait un déroulement satisfaisant en termes de gains, enfin qu'elle se termine dans les meilleures conditions possibles. Si ces trois objectifs sont constants, la manière de les atteindre est bien sûr variable, construite par les mandats des syndiqués en fonction des avancées.

Ainsi le SNPDEN a-t-il participé à l'élaboration du statut de 1988, puis, le trouvant peu satisfaisant sur plusieurs points, à sa modification, toujours dans le sens de l'intérêt des personnels de direction.

En 1998 et 1999 le SNPDEN a élaboré puis porté « Le statut de l'an 2000 » dans lequel on trouve l'idée du corps unique.

Une carrière se construit individuellement

Car chacun(e) a des choix à faire !
Un poste de chef ou d'adjoint ?
Être mobile ou pas ?
Quel type d'établissement ?

La carrière se gère individuellement...

Soyez attentif (ve) aux reclassements, aux promotions, etc., n'hésitez pas à vous adresser au SNPDEN

Un protocole d'accord a été signé en octobre 2000 entre le SNPDEN et le ministre de l'éducation nationale. A l'heure où sont écrites ces lignes (avril 2001) le nouveau statut des personnels de direction, qui est la traduction réglementaire du protocole, est proposé à la relecture du SNPDEN : si de nombreux points sont positifs, nous savons déjà qu'il sera nécessaire d'être pugnaces pour obtenir des améliorations dans les prochaines années.

Les acquis de ce nouveau statut sont nombreux en termes de carrière, mais l'essentiel est bien d'en comprendre le sens général : *on rentre dans un corps unique de direction* (et sûrement à terme dans un corps de personnel d'encadrement) *pour effectuer une carrière qui sera au minimum de 15 ans* (abaissément progressif de l'âge de recrutement) *avec une ou plusieurs mobilités et avec une ou plusieurs promotions.*

L'avancée essentielle, en termes corporatifs, est la création d'un corps unique à trois classes, l'idée étant toujours d'assurer le maximum de promotions. A n'en pas douter, le combat syndical des années 2000 sera l'amélioration de ce système (en particulier l'amélioration du pourcentage de la hors classe) afin qu'il assure une réelle promotion à chacun(e). Ensuite peut-être faudra-t-il envisager une autre construction de carrière...

Au niveau départemental comme au niveau académique, vous ferez connaissance de collègues qui, au niveau local, à chaque conseil syndical national, à chaque congrès, apportent leur contribution à la commission carrière. Rencontrez-les, investissez-vous dans cette commission qui, au-delà d'aspects techniques certes complexes, joue un grand rôle dans la reconnaissance de notre métier. Et n'oubliez pas que chaque année des stages syndicaux (dits de niveau 1) sont organisés à votre intention, et la commission carrière comme les autres, y est toujours représentée : vous y avez droit, profitez-en !

...et se gère collectivement !

Les Commissaires Paritaires sont attentifs à l'équité ! On peut très bien être adjoint et mériter une promotion !

et se construit collectivement !

Participez à notre réflexion collective sur la carrière : que sera-t-elle demain ? C'est ensemble que nous construirons les prochains statuts, que nous améliorerons celui en cours !

La vie syndicale

Bernard LEFÈVRE

Dans le respect de la pluralité et des convictions de chacun, vos idées, vos différences viennent enrichir la réflexion collective.

En terme de représentativité, le SNPDEN est une exception dans l'univers syndical français : plus de 9 000 adhérents dont 1 854 retraités pour 13 500 postes de personnel de direction. Deux collègues sur 3 en sont membres, 3 sur 4 votent pour lui et plus de 80 % des commissaires paritaires sont membres du SNPDEN. Ces résultats, suffisamment exceptionnels dans le paysage syndical français et européen, méritent une explication.

Le SNPDEN est proche des réalités vécues par ses adhérents.

Simple affirmation en forme de message publicitaire ou réalité tangible ?

L'action du SNPDEN est conduite à tous les niveaux de notre organisation par des personnels de direction effectivement en poste : le nez dans le guidon, les mains dans la graisse comme tous ses collègues le responsable du SNPDEN met son expérience quotidienne au service de tous. De l'aide au collègue en difficulté passagère à sa défense au plan ministériel pour faire valoir ses droits, l' élu du SNPDEN conduit les négociations avec la hiérarchie pour préserver des conditions de travail qui trop souvent se détériorent et élaborer des propositions tant dans le domaine corporatif que dans celui plus difficile de la pédagogie, et plus généralement sur tout ce qui concerne à la fois l'élève et le système éducatif.

L'absentéisme, la violence, l'organisation d'une rentrée sans connaître parfois, sauf par la presse, toutes les intentions ministérielles, le déroulement des examens, les contraintes d'une DGH, les personnels nommés qui ne viennent pas et ceux qui ne sont pas nommés qui arrivent parfois, l'informatique en panne, les programmes informatiques trop anciens pour être efficaces, la mission d'insertion qui n'insère pas, la formation continue de plus en plus difficile à mettre en œuvre... l'orientation, l'action sociale, la prévention



de tout ce qui privilégie l'effet d'affichage même au détriment de l'action pédagogique sont autant de questions que chaque élu du SNPDEN, comme tout personnel de direction vit ou subit au quotidien.

Le SNPDEN résulte de la fusion en 1992 de deux organisations syndicales, l'une des collèges et des lycées généraux et technologiques (SNPDES), l'autre des lycées professionnels (SNPDLP). Il accueille tous les personnels de direction - chefs et adjoints - des lycées généraux, technologiques, professionnels, des collèges et des EREA.

Notre organisation fonde son existence sur des valeurs philosophiques et politiques centrées sur l'élève et le respect des personnes.

Le syndicat :

- Affirme son attachement à l'enseignement public garant d'une éducation pour tous, facteur de progrès pour toute la société dans le respect des droits de chacun.
- Respectueux des personnes, de leurs croyances et de leurs convictions, veille au respect de la laïcité et de la neutralité politique
- Combat toutes les thèses fondées sur la discrimination, notamment celles du racisme, de la xénophobie et du sexisme.